



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Inserm**

La science pour la santé  
From science to health

Département des Affaires Juridiques  
Décision : DAJ2023-233

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL  
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié  
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche  
médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023  
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

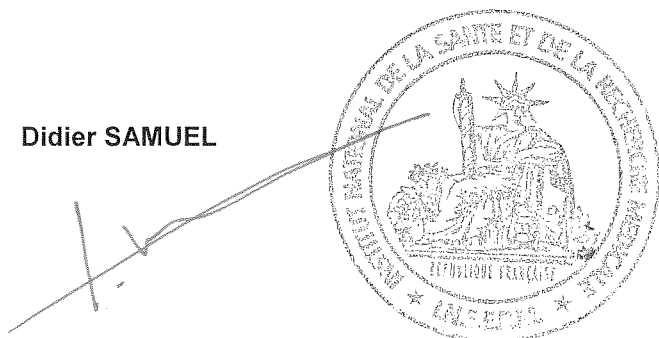
Vu le courrier de la DGFP du 24 mars 2023  
relatif à la nomination de Monsieur Jérôme BERGER, Agent Comptable Secondaire intérimaire de  
l'Institut national de santé et de la recherche médicale, Délégation régionale Nouvelle-Aquitaine ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** Monsieur Jérôme BERGER est nommé Agent Comptable Secondaire intérimaire  
auprès de la délégation régionale Nouvelle-Aquitaine de l'Inserm.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 1er avril 2023.

Didier SAMUEL



Président-directeur général de l'Inserm